

La Soutenance de mémoire

Master en sciences sociales – *pilier migration et citoyenneté* – de

Madame Barbara LO RISO

**Comment les titulaires d'une admission provisoire obtiennent une
autorisation de séjour**

aura lieu le

jeudi 4 juillet 2019 à 13 heures

à l'Institut SFM, Rue A.-L. Breguet 2, Neuchâtel, salle de cours 2.310

**Directrice de mémoire : Anita Manatschal
Experte : Denise Efionayi**

Résumé:

Ce travail de mémoire vise à comprendre le processus de transformation d'un permis F en B. En Suisse, les titulaires d'une admission provisoire ne sont ni encouragés ni à s'intégrer : ils doivent faire face à plusieurs obstacles et restrictions. Toutefois, et malgré leur statut, ces personnes restent longtemps en Suisse et elles ont la possibilité de faire une demande pour une autorisation de séjour. C'est dans ce contexte que la question de recherche de ce travail vise à comprendre les stratégies, les motivations et les parcours individuels des personnes admises à titre provisoire qui résident en Suisse depuis 5 ans et qui ont réussi à obtenir une autorisation de séjour dans le Canton de Neuchâtel. De plus, cette recherche s'intéresse aussi à comment les autorités neuchâteloises appliquent les lois dans le cadre d'une autorisation de séjour, ainsi qu'à leur manière de juger et mesurer l'intégration (art. 85 LEI ; art. 31, OASA).